

Next Edge AHL Fund

États financiers semestriels non audités – 2016
Au 30 juin 2016 et pour le semestre clos à cette date



Next Edge AHL Fund
États financiers semestriels non audités
30 juin 2016

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	2
États de la situation financière.....	3
États du résultat global.....	5
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.....	7
Tableaux des flux de trésorerie.....	9
Inventaire du portefeuille.....	10
Notes des états financiers.....	13
Renseignements généraux.....	25

Next Edge AHL Fund

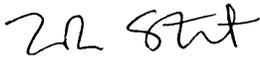
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire») est responsable des états financiers ci-joints et de toute l'information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital Corp. à titre de gestionnaire et fiduciaire. Ils ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* («IAS 34»), publiée par l'International Accounting Standards Board («IASB») et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle interne afin de fournir l'assurance que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et de produire des livres comptables fiables pour la préparation de l'information financière. Les systèmes de contrôle interne permettent à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'intégrité des états financiers.

Le gestionnaire reconnaît qu'il est responsable de gérer les activités du Fonds dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts.

Respectueusement,



Toreigh N. Stuart
Chef de la direction



David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.
Le 29 août 2016

Next Edge AHL Fund
États de la situation financière (non audité)

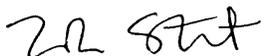
Aux	Note	30 juin 2016	31 décembre 2015
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		55 314 274	68 161 903
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Placement dans le fonds sous-jacent	4, 7	32 598 094	32 175 178
Souscriptions à recevoir		289 000	54 900
		88 201 368	100 391 981
PASSIF			
Passifs courants			
	10		
Rachats à payer		939 160	2 694 324
Frais de gestion à payer		129 755	83 569
Charges à payer		200 582	73 948
		1 269 497	2 851 841
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		86 931 871	97 540 140
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
	11		
Catégorie A		33 429 541	37 936 914
Catégorie B		8 852 346	10 940 036
Catégorie C		4 634 650	5 177 932
Catégorie F		17 143 326	16 447 220
Catégorie G		1 220 661	1 555 413
Catégorie H		3 288 589	3 422 830
Catégorie J		6 619 772	8 853 348
Catégorie K		860 016	1 260 092
Catégorie L		1 132 154	1 130 685
Catégorie M		9 750 816	10 815 670
		86 931 871	97 540 140

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
 États de la situation financière (non audité) (suite)

Aux	30 juin 2016	31 décembre 2015
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie		
Catégorie A	3 135 667	3 493 554
Catégorie B	830 668	1 006 698
Catégorie C	434 820	476 865
Catégorie F	1 470 985	1 392 418
Catégorie G	126 442	157 086
Catégorie H	279 801	289 466
Catégorie J	671 680	886 213
Catégorie K	85 417	124 709
Catégorie L	90 926	89 639
Catégorie M	754 557	831 914
 Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	10,66	10,86
Catégorie B	10,66	10,87
Catégorie C	10,66	10,86
Catégorie F	11,65	11,81
Catégorie G	9,65	9,90
Catégorie H	11,75	11,82
Catégorie J	9,86	9,99
Catégorie K	10,07	10,10
Catégorie L	12,45	12,61
Catégorie M	12,92	13,00

Approuvé par Next Edge Capital Corp.



Toreigh N. Stuart
 Chef de la direction



David Scobie
 Chef de l'exploitation

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États du résultat global (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	Note	2016	2015
Produits	8		
Revenu d'intérêts aux fins de distribution		218 518	286 304
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés			
Profit net réalisé		3 568 120	8 677 548
Variation nette de la moins-value latente		(3 700 102)	(15 173 678)
Pertes nettes sur placements		(131 982)	(6 496 130)
Total des produits (pertes)		86 536	(6 209 826)
Charges	13		
Frais de gestion	14	804 564	1 052 485
Charges d'exploitation générales		156 811	445 336
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts		14 866	19 039
Honoraires d'audit		17 500	35 170
Honoraires juridiques		14 652	52 204
Honoraires du comité d'examen indépendant	14	23 832	23 776
Taxe de vente harmonisée		62 428	171 526
Droits de garde		4 436	2 400
Coûts de transaction		1 471	-
Total des charges		1 100 560	1 801 936
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(1 014 024)	(8 011 762)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États du résultat global (non audité) (suite)

Pour les semestres clos les 30 juin	2016	2015
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	(542 637)	(3 234 622)
Catégorie B	(127 076)	(928 912)
Catégorie C	(75 549)	(443 299)
Catégorie F	(243 025)	(1 219 064)
Catégorie G	(26 276)	(317 189)
Catégorie H	(6 054)	(201 318)
Catégorie J	(39 560)	(838 390)
Catégorie K	14 343	(52 836)
Catégorie L	(16 557)	(96 355)
Catégorie M	48 367	(679 777)
	(1 014 024)	(8 011 762)
Nombre moyen de parts en circulation		
Catégorie A	3 319 573	3 773 343
Catégorie B	924 796	1 158 625
Catégorie C	456 831	538 861
Catégorie F	1 440 419	1 376 686
Catégorie G	142 133	426 274
Catégorie H	281 278	312 235
Catégorie J	780 692	1 756 369
Catégorie K	99 456	191 732
Catégorie L	91 321	65 920
Catégorie M	774 868	617 925
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	(0,16)	(0,86)
Catégorie B	(0,14)	(0,80)
Catégorie C	(0,17)	(0,82)
Catégorie F	(0,17)	(0,89)
Catégorie G	(0,18)	(0,74)
Catégorie H	(0,02)	(0,64)
Catégorie J	(0,05)	(0,48)
Catégorie K	0,14	(0,28)
Catégorie L	(0,18)	(1,46)
Catégorie M	0,06	(1,10)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2016	2015
Catégorie A		
Au début de la période	37 936 914	44 200 752
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(542 637)	(3 234 622)
Produit de l'émission de parts	1 188 459	2 859 946
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(5 153 195)	(4 483 333)
À la fin de la période	33 429 541	39 342 743
Catégorie B		
Au début de la période	10 940 036	14 359 246
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(127 076)	(928 912)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 960 614)	(2 085 041)
À la fin de la période	8 852 346	11 345 293
Catégorie C		
Au début de la période	5 177 932	6 446 147
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(75 549)	(443 299)
Produit de l'émission de parts	-	105
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(467 733)	(548 820)
À la fin de la période	4 634 650	5 454 133
Catégorie F		
Au début de la période	16 447 220	17 158 514
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(243 025)	(1 219 064)
Produit de l'émission de parts	3 797 886	2 460 482
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(2 858 755)	(2 988 228)
À la fin de la période	17 143 326	15 411 704
Catégorie G		
Au début de la période	1 555 413	4 614 100
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(26 276)	(317 189)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(308 476)	(1 555 317)
À la fin de la période	1 220 661	2 741 594

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(suite)

Pour les semestres clos les 30 juin	2016	2015
Catégorie H		
Au début de la période	3 422 830	4 372 861
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(6 054)	(201 318)
Produit de l'émission de parts	325 000	125 003
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(453 187)	(875 641)
À la fin de la période	3 288 589	3 420 905
Catégorie J		
Au début de la période	8 853 348	19 346 520
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(39 560)	(838 390)
Produit de l'émission de parts	-	150 161
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(2 194 016)	(5 983 753)
À la fin de la période	6 619 772	12 674 538
Catégorie K		
Au début de la période	1 260 092	3 414 718
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	14 343	(52 836)
Produit de l'émission de parts	-	50 000
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(414 419)	(1 877 744)
À la fin de la période	860 016	1 543 138
Catégorie L		
Au début de la période	1 130 685	629 400
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(16 557)	(96 355)
Produit de l'émission de parts	41 840	428 440
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(23 814)	-
À la fin de la période	1 132 154	961 485
Catégorie M		
Au début de la période	10 815 670	6 213 549
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	48 367	(679 777)
Produit de l'émission de parts	288 500	3 588 993
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 401 721)	(440 877)
À la fin de la période	9 750 816	8 681 888

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 014 024)	(8 011 762)
Ajustements afin de rapprocher la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Produit de la vente de placements	16 092 775	20 647 574
Achat de placements	(16 647 674)	(16 579 136)
Variation de la moins-value latente sur les placements et les dérivés	3 700 102	15 173 678
Profit net réalisé sur les placements	(3 568 120)	(8 677 548)
Augmentation (diminution) des autres crédateurs et des charges à payer	172 821	(11 565)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(1 264 120)	2 541 241
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	5 407 585	9 347 219
Montant versé au rachat de parts rachetables	(16 991 094)	(18 363 078)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(11 583 509)	(9 015 859)
Diminution nette de la trésorerie	(12 847 629)	(6 474 618)
Trésorerie au début de la période	68 161 903	78 569 197
Trésorerie à la fin de la période	55 314 274	72 094 579
La trésorerie comprend :		
Fonds en banque	55 314 274	72 094 579
Intérêts reçus	218 518	286 304

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2016

La juste valeur totale des placements du Fonds est fondée sur le placement du Fonds dans Man AHL DP Limited (le «fonds sous-jacent»), société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des Îles Caïmans (se reporter à la note 4 des états financiers).

Nombre d'actions	Nom	Coût moyen (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
153 907	Man AHL DP Limited – actions de catégorie A en \$ CA	29 794 191	30 447 484
10 547	Man AHL DP Limited – actions de catégorie C en \$ CA	2 316 118	2 150 610
		32 110 309	32 598 094
	Coûts de transaction	-	-
	Placement total dans le fonds sous-jacent	32 110 309	32 598 094
	Trésorerie	-	55 314 274
	Autres passifs nets	-	(980 497)
	Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	32 110 309	86 931 871

Le bilan de Man AHL DP Limited au 30 juin 2016 est présenté ci-dessous :

	\$ US	%
Fonds en banque	11 550 214	45,8 %
Trésorerie auprès des courtiers	5 565 037	22,1 %
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	12 411 577	49,2 %
Frais payés d'avance et autres actifs	11 436	-
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(4 140 468)	(16,4) %
Créditeurs et charges à payer	(174 931)	(0,7) %
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (IFRS)	25 222 865	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation) ²	25 233 717	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation) ² (\$ CA)	32 124 124	
Actions participatives rachetables en circulation – catégorie A	153 907	
Valeur liquidative par action participative rachetable – catégorie A (\$ CA)	197,83	
Nombre d'actions attribuables au Fonds – catégorie A	153 907	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds – catégorie A (\$ CA)	30 447 484	
Actions participatives rachetables en circulation – catégorie C	10 547	
Valeur liquidative par action participative rachetable – catégorie C (\$ CA)	203,89	
Nombre d'actions attribuables au Fonds – catégorie C	10 547	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds – catégorie C (\$ CA)	2 150 610	

1) Les placements se composent surtout de contrats à terme standardisés conclus sur un large éventail de marchés mondiaux, dont ceux des devises, des obligations, des actions, de l'énergie, des métaux et des taux d'intérêt (les «actifs sous-jacents») et leur valeur nominale est bien supérieure au montant du placement, de sorte que le portefeuille se trouve exposé à une forme de levier. Ces contrats à terme standardisés peuvent être achetés ou vendus, engendrant une position acheteur ou vendeur.

2) Il existe une différence entre la valeur liquidative selon les états financiers et la valeur liquidative aux fins des souscriptions et des rachats, calculée conformément à la notice d'offre du fonds sous-jacent. Selon les IFRS, les coûts de formation doivent être passés en charges au moment où ils sont engagés. L'évaluation aux fins du rachat d'actions participatives rachetables est calculée en amortissant les coûts de formation sur les trois premières années de négociation du fonds sous-jacent. Un rapprochement détaillé est disponible dans les états financiers du fonds sous-jacent.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Le tableau qui suit présente la répartition des actifs sous-jacents par catégorie d'actif ainsi que les 25 principaux titres présentés dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds de Man AHL DP Limited disponible sur SEDAR. Les actifs sous-jacents peuvent varier en raison des opérations du portefeuille. Pour plus de précisions, se reporter aux états financiers de Man AHL DP Limited pour la période close le 30 juin 2016 disponibles sur SEDAR.

Répartition du portefeuille

Catégorie d'actif Positions acheteur	% de la valeur liquidative ²	Catégorie d'actif Positions vendeur	% de la valeur liquidative ²
Trésorerie et équivalents de trésorerie ³	67,86 %	Devises	(12,81) %
Fonds	24,82 %	Indices boursiers	(0,70) %
Devises	12,88 %	Métaux	(0,37) %
Taux d'intérêt	6,13 %	Taux d'intérêt	(0,13) %
Agriculture	1,12 %		
Métaux	0,94 %		
Indices boursiers	0,68 %		
Énergie	0,23 %		
Total des positions acheteur	114,66 %	Total des positions vendeur	(14,01) %
Total des placements	100,65 %		
Autres passifs nets	(0,65) %		
Valeur liquidative totale	100,00 %		

25 principales positions acheteur

Émetteur	% de la valeur liquidative ²
Placement dans AHL Evolution Ltd.	24,82 %
Contrat de change à terme USD/GBP	1,39 %
Contrat de change à terme BRL/USD	1,21 %
Contrat de change à terme NZD/USD	0,81 %
Contrat de change à terme JPY/EUR	0,78 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR GILT À LONG TERME, septembre 2016	0,72 %
Contrat de change à terme CAD/USD	0,67 %
Contrat de change à terme BRL/USD	0,61 %
Contrat de change à terme EUR/GBP	0,56 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR BLÉ KC HRW, septembre 2016	0,56 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ EURO-OAT, septembre 2016	0,52 %
Contrat de change à terme JPY/GBP	0,49 %
BILLET 5 ANS EN DOLLARS AMÉRICAINS, septembre 2016	0,49 %
Contrat de change à terme JPY/USD	0,48 %
OBLIGATION À TRÈS LONG TERME UST U16	0,44 %
Contrat de change à terme or/USD	0,40 %
Contrat de change à terme CAD/EUR	0,38 %
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA À 10 ANS U16	0,35 %
Contrat de change à terme AUD/GBP	0,35 %
EURO-BTP À LONG TERME U16	0,34 %
CONTRAT À TERME SUR LE ZINC LME (\$)	0,34 %
SUCRE #11 (MONDE), octobre 2016	0,33 %
Contrat de change à terme USD/SEK	0,32 %
Contrat de change à terme TRY/USD	0,31 %
CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DE L'AUSTRALIE À 10 ANS, septembre 2016	0,30 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

25 principales positions vendeur

Émetteur	% de la valeur liquidative ²
Contrat de change à terme GBP/USD	(1,76) %
Contrat de change à terme USD/BRL	(0,88) %
Contrat de change à terme GBP/EUR	(0,83) %
Contrat de change à terme USD/AUD	(0,71) %
Contrat de change à terme AUD/JPY	(0,58) %
Contrat de change à terme GBP/JPY	(0,48) %
Contrat de change à terme USD/NZD	(0,46) %
Contrat de change à terme USD/MXN	(0,46) %
Contrat de change à terme EUR/JPY	(0,44) %
Contrat de change à terme USD/KRW	(0,42) %
Contrat de change à terme EUR/PLN	(0,42) %
CONTRAT À TERME SUR NICKEL LME	(0,31) %
Contrat de change à terme EUR/CHF	(0,29) %
Contrat de change à terme EUR/CAD	(0,27) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR MAÏS, décembre 2016	(0,27) %
Contrat de change à terme USD/CHF	(0,26) %
Contrat de change à terme USD/MYR	(0,25) %
Contrat de change à terme GBP/AUD	(0,24) %
CACAO U16	(0,21) %
Contrat de change à terme PHP/USD	(0,18) %
Contrat de change à terme HUF/EUR	(0,17) %
Contrat de change à terme USD/palladium	(0,16) %
Contrat de change à terme USD/CLP	(0,14) %
Contrat de change à terme SEK/EUR	(0,14) %
PÉTROLE BRUT LÉGER X16	(0,14) %

Valeur liquidative totale du fonds sous-jacent

32 598 094 \$ CA¹

- 1) La juste valeur totale des placements du Fonds se rapporte à celle des actions participatives de catégorie A et de catégorie C émises par Man AHL DP Limited. Au 30 juin 2016, 153 907 actions de catégorie A d'une valeur liquidative d'environ 30,45 millions de dollars représentant la totalité des actions de catégorie A en circulation et 10 547 actions de catégorie C d'une valeur liquidative d'environ 2,15 millions de dollars représentant la totalité des actions de catégorie C en circulation ont été émises au Fonds.
- 2) Le pourcentage de l'actif net de la catégorie correspond à la marge au comptant à donner en garantie des placements en question. Les besoins de trésorerie ont ensuite été convertis en pourcentage de la valeur liquidative de Man AHL DP Limited. Les placements de Man AHL DP Limited se composent surtout de contrats à terme standardisés dans le portefeuille AHL conclus sur un large éventail de marchés mondiaux, dont ceux des devises, des obligations, des actions, de l'énergie, des produits agricoles, des métaux et des taux d'intérêt, et leur valeur nominale pourrait être bien supérieure au montant du placement, de sorte que le portefeuille se trouve exposé à une forme de levier financier. Ces contrats à terme standardisés peuvent être achetés ou vendus, engendrant une position acheteur ou vendeur.
- 3) La trésorerie se compose d'espèces sous forme de dépôts bancaires et d'espèces détenues par des courtiers afin de respecter les exigences en matière de marges.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers

30 juin 2016 (non audité)

1) RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Next Edge AHL Fund (le «Fonds»), auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund, est un fonds marché à terme structuré comme une fiducie de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de la province d'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie datée du 12 novembre 2009. Le Fonds a modifié sa dénomination, de Man Canada AHL DP Investment Fund à Next Edge AHL Fund, par l'entremise d'une modification de sa déclaration de fiducie en date du 27 juin 2014.

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire»), auparavant Man Investments Canada Corp. Le 5 juin 2014, le gestionnaire a modifié ses statuts constitutifs afin de renommer la société, de Man Investments Canada Corp. à Next Edge Capital Corp. Le 10 juin 2014, l'équipe de haute direction du gestionnaire a acquis la totalité des actions émises et en circulation du gestionnaire auprès de Man Group Holdings Ltd., filiale en propriété exclusive de Man Group plc. L'agent des transferts, agent d'évaluation et administrateur du Fonds est RBC Investor & Treasury Services depuis le 9 mai 2016 et était Citigroup Fund Services Canada Inc. avant cette date. Le siège social du Fonds est situé au 1, Toronto Street, bureau 200, Toronto (Ontario) Canada, M5C 2V6.

Le Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs des parts (les «porteurs de parts») la possibilité de réaliser une plus-value du capital grâce à des rendements ayant une faible corrélation avec des titres de participation et des titres obligataires de type traditionnel. Le Fonds vise à offrir une diversification accrue et un profil risque-rendement amélioré en comparaison des portefeuilles de placement traditionnels.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'instruments financiers (les «actifs sous-jacents») sur un large éventail de marchés mondiaux, notamment ceux des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt à court terme, de l'énergie, des métaux et des marchandises agricoles (les «actifs sous-jacents»), géré par AHL Partners LLP (le «gestionnaire de placements» ou «AHL»), division de Man Group plc, dans le cadre d'un programme de négociation qui consiste principalement à suivre les tendances (le «programme diversifié d'AHL»). Le programme diversifié d'AHL est mis en application et géré par le gestionnaire de placements.

Le Fonds peut offrir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Toutes les catégories de parts du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts. Chaque catégorie de parts est destinée à un type différent d'investisseurs. Toutes les catégories de parts ont les mêmes stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à une ou plusieurs caractéristiques, notamment les frais de gestion, les charges, les frais de rachat, les commissions ou les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories est différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts.

L'inventaire du portefeuille du Fonds est présenté au 30 juin 2016. Les états de la situation financière sont présentés aux 30 juin 2016 et 31 décembre 2015, tandis que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2016 et 2015, sauf pour les catégories créées au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de constitution ou de la date de création, selon le cas, jusqu'au 30 juin 2016 ou 2015.

Les présents états financiers intermédiaires ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 29 août 2016.

2) BASE D'ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* («IAS 34»), publiée par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers

30 juin 2016 (non audité) (suite)

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière («IFRS»). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

En appliquant les IFRS, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3) RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Juste valeur et évaluation ultérieure des instruments financiers

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds est de comptabiliser les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de situation à l'origine du transfert.

La juste valeur du placement dans le fonds sous-jacent est évaluée à la valeur liquidative déclarée par le gestionnaire du fonds sous-jacent, qui équivaut au produit que le Fonds tirerait du rachat de toute action du fonds sous-jacent.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé dans les passifs financiers et est rachetable au gré du porteur de parts à des prix basés sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les montants sont constamment évalués à leur valeur de rachat.

La valeur liquidative à la date de clôture le lundi de chaque semaine, ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant ou à toute autre date déterminée par le gestionnaire (une «date d'évaluation»), est obtenue par l'agent d'évaluation selon la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif, compte non tenu des ressources attribuables aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative par part de toute catégorie de parts du Fonds pour une date d'évaluation est obtenue en divisant la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif (compte non tenu des ressources attribuables aux

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers

30 juin 2016 (non audité) (suite)

porteurs de parts rachetables) dans chaque cas étant attribuable à la catégorie de parts, par le nombre total de parts de la catégorie en circulation lorsque le calcul est effectué à la date d'évaluation, et en arrondissant le résultat obtenu à la quatrième décimale au plus («valeur liquidative par part»). La valeur liquidative et la valeur liquidative par part, à la date d'évaluation pertinente, sont calculées par l'agent d'évaluation le ou vers le quatrième jour ouvrable suivant la date d'évaluation pertinente.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalant à la valeur liquidative par part, à la date de l'opération. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative par part à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative correspondante à la date de rachat.

Le calcul de la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables («actif net») aux fins des états financiers selon les IFRS est conforme au calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits et les charges sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts aux fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de titres sont calculés selon le coût moyen.

La variation d'une période à l'autre de l'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds sont imputés au résultat net de la période.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens.

Les actions des fonds sous-jacents sont libellées en dollars canadiens. Au cours des périodes closes les 30 juin 2016 et 2015, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de change. Aux 30 juin 2016 et 31 décembre 2015, le Fonds ne détenait aucun placement en devises étrangères.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de la catégorie au cours de la période.

Attribution de produits et de charges

Les profits ou les pertes réalisés et latents, les produits et les charges (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts participatives rachetables chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts participatives rachetables dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès du Fonds.

Imposition

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 12, *Impôts sur le revenu*.

4) PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Le Fonds investit dans les actifs sous-jacents par l'entremise de son placement dans Man AHL DP Limited («AHL DP Limited») ou le «fonds sous-jacent», société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des îles Caïmans. AHL DP Limited a acquis les actifs sous-jacents et les conserve.

Le rendement pour le Fonds et, par conséquent, pour les porteurs de parts dépendra du rendement du fonds sous-jacent, lequel sera fondé à son tour sur le rendement des actifs sous-jacents. Les stratégies de placement auxquelles le gestionnaire de placements a recours comprennent la conclusion de contrats à terme standardisés et de contrats à terme ainsi que des placements dans d'autres instruments financiers.

Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H, de catégorie L et de catégorie M se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie A en dollars canadiens (les «actions de catégorie A») émises par le fonds sous-jacent. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie J et de catégorie K se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie C en dollars canadiens (les «actions de catégorie C») émises par le fonds sous-jacent. Les actions de catégorie A et de catégorie C émises par le fonds sous-jacent ont différents frais de gestion, qui atteignent respectivement environ 2,00 % et 1,00 % par année.

Au 30 juin 2016, le Fonds détenait 153 907 actions de catégorie A (142 109 au 31 décembre 2015) et 10 547 actions de catégorie C (12 269 au 31 décembre 2015) du fonds sous-jacent, soit respectivement 100 % et 100 % (respectivement 100 % et 100 % au 31 décembre 2015) des actions émises de chaque catégorie.

5) NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les normes publiées mais non encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Fonds sont présentées ci-dessous. Le Fonds adoptera les normes applicables lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers – Classement et évaluation

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, réunissant ainsi les phases de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. L'IFRS 9 présente une approche logique et unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. De cette approche découle un modèle prospectif portant sur les pertes de crédit attendues qui entraînera une comptabilisation en temps opportun des pertes sur prêts et qui s'appliquera à tous les instruments financiers assujettis à la comptabilisation de la dépréciation. En outre, l'IFRS 9 élimine la volatilité du résultat net causée par les variations du risque de crédit des passifs choisis pour être évalués à la juste valeur, de sorte que les profits attribuables à la détérioration du risque de crédit propre à une entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés dans le résultat net. L'IFRS 9 inclut aussi un modèle de comptabilité de couverture amélioré visant un meilleur lien entre les caractéristiques économiques de la gestion des risques et son traitement comptable. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise. De plus, les variations du risque de crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée sans toutefois avoir à modifier la comptabilisation des instruments financiers. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 9.

6) JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation à titre d'entité d'investissement

Les entités qui répondent à la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, doivent évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de leur fournir des services de placement;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objectif d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital, de revenu de placement ou des deux;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la presque totalité de ses placements à la juste valeur.

Le prospectus du Fonds précise quel est le but de fournir des services de gestion de placement aux investisseurs, ce qui comprend le fait d'investir dans AHL DP Limited afin de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital.

Le Fonds présente de l'information à ses investisseurs sur une base mensuelle au moyen de rapports d'information, et à sa direction au moyen de rapports de gestion internes, sur la base de la juste valeur. Tous les placements sont comptabilisés dans les états financiers du Fonds à la juste valeur dans la mesure permise par les IFRS. Le Fonds dispose d'une stratégie de sortie clairement documentée pour l'ensemble de ses placements.

Le gestionnaire a en outre conclu que le Fonds respecte les caractéristiques supplémentaires d'une entité d'investissement : il détient plus d'un placement sous-jacent; les placements sous-jacents sont surtout sous forme d'actions, d'obligations, de devises, de taux d'intérêt à court terme, de contrats d'énergie et de métaux et de contrats de marchandises agricoles; il obtient des fonds de plus d'un investisseur et les investisseurs ne sont pas des parties liées.

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers
30 juin 2016 (non audité) (suite)

Ces conclusions seront réévaluées chaque année, si un de ces critères ou caractéristiques vient à changer.

7) RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 30 juin 2016 et 31 décembre 2015, le portefeuille du Fonds était composé d'un placement dans le fonds sous-jacent. Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière selon la hiérarchie de la juste valeur. La hiérarchie regroupe les actifs financiers et les passifs financiers selon trois niveaux fondés sur l'importance des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – les données sont les prix cotés non rajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif.

Niveau 3 – une ou plusieurs données importantes utilisées par une technique d'évaluation sont non observables pour établir la juste valeur des instruments.

Au 30 juin 2016, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie de la juste valeur comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	32 598 094	-	32 598 094

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie de la juste valeur comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	32 175 178	-	32 175 178

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, du montant à payer pour l'achat de placements, des rachats à payer, des distributions à verser et des charges à payer ainsi que l'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont évaluées au coût amorti. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Placement dans le fonds sous-jacent

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est évalué à la valeur liquidative par part déclarée par le gestionnaire du fonds sous-jacent. Cette évaluation représente environ la juste valeur du placement. Comme les données significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent a été classé au niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur au cours des périodes closes les 30 juin 2016 et 31 décembre 2015.

8) PROFITS NETS (PERTES NETTES) SUR PLACEMENTS ET DÉRIVÉS

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits nets (pertes nettes) sur les placements et les dérivés par catégorie pour les périodes indiquées.

	Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
Pour le semestre clos le 30 juin 2016			
Intérêts aux fins de distribution	-	218 518	218 518
Profit net réalisé sur les placements	-	3 568 120	3 568 120
Variation de la moins-value latente sur les placements	-	(3 700 102)	(3 700 102)
Total	-	86 536	86 536

	Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
Pour le semestre clos le 30 juin 2015			
Intérêts aux fins de distribution	-	286 304	286 304
Profit net réalisé sur les placements	-	8 677 548	8 677 548
Variation de la moins-value latente sur les placements	-	(15 173 678)	(15 173 678)
Total	-	(6 209 826)	(6 209 826)

9) RISQUES LIÉS AU FONDS SOUS-JACENT

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent l'expose aux risques de Man AHL DP Limited, le fonds sous-jacent. Les principaux risques auxquels est exposé le fonds sous-jacent sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le risque de marché comprend, entre autres : le risque de prix d'un titre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le gestionnaire de placements du fonds sous-jacent gère ces risques de façon globale de pair avec les risques liés à ses activités de placement, dans le cadre de sa politique globale en matière de gestion des risques.

10) AUTRES FACTEURS DE RISQUE

En plus des risques auxquels le Fonds est exposé compte tenu de son placement dans le fonds sous-jacent, il existe d'autres risques financiers :

Risque de liquidité du Fonds

Aux 30 juin 2016 et 31 décembre 2015, le risque de liquidité consiste en la possibilité que le Fonds ne puisse liquider son placement dans le fonds sous-jacent en vue de répondre aux demandes de rachat de parts des porteurs de parts. Bien que les porteurs de parts puissent demander le rachat de leurs parts, dans certaines conditions les rachats peuvent être limités ou interrompus par le fonds sous-jacent; les rachats des porteurs de parts pourraient de ce fait être temporairement limités ou interrompus.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers

30 juin 2016 (non audité) (suite)

Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant par échéance en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance du contrat. Les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2016

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	939 160	-	939 160
Frais de gestion à payer	-	129 755	129 755
Charges à payer	-	200 582	200 582

31 décembre 2015

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	2 694 324	-	2 694 324
Frais de gestion à payer	-	83 569	83 569
Charges à payer	-	73 948	73 948

Risque de taux d'intérêt sur la trésorerie

Le Fonds détient de la trésorerie assujettie à des taux d'intérêt variables, ce qui expose le Fonds au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

11) PARTS RACHETABLES

Au 30 juin 2016 et pour la période close à cette date, le Fonds offrait dix catégories de parts rachetables : les parts de catégorie A, les parts de catégorie B, les parts de catégorie C, les parts de catégorie F, les parts de catégorie G, les parts de catégorie H, les parts de catégorie J, les parts de catégorie K, les parts de catégorie L et les parts de catégorie M. Les parts pouvaient être achetées selon l'option de la commission de souscription initiale et pouvaient donner droit à des distributions régulières, selon la catégorie de parts achetées. La catégorie de parts choisie a une incidence sur les frais que doit verser l'investisseur, les frais de gestion payables par le Fonds, les distributions versées sur les parts et la rémunération versée au courtier pour la vente de parts.

Toutes les catégories ont les mêmes objectifs, stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à certaines caractéristiques, telles que les frais de gestion, les commissions de vente, les commissions de service et les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories pourrait être différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts. Ni le Fonds ni le gestionnaire n'exigent de frais ou de commission de vente à l'achat de parts du Fonds. Un courtier autorisé ou un conseiller peut exiger une commission de vente à l'achat pouvant atteindre 3,00 % au moment de l'achat des parts de catégorie A, ce qui réduirait le montant investi dans les parts de catégorie A du Fonds.

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers
30 juin 2016 (non audité) (suite)

Le nombre de parts émises, rachetées ou annulées au cours des semestres clos les 30 juin 2016 et 2015 pour chaque catégorie de parts est présenté dans les tableaux suivants.

Pour les semestres clos les 30 juin	2016	2015
Catégorie A		
Solde au début de la période	3 493 554	3 890 153
Parts émises contre espèces	108 560	248 169
Parts rachetées	(466 447)	(379 308)
Solde à la fin de la période	3 135 667	3 759 014
Catégorie B		
Solde au début de la période	1 006 698	1 261 953
Parts émises contre espèces	966	-
Parts rachetées	(176 996)	(179 080)
Solde à la fin de la période	830 668	1 082 873
Catégorie C		
Solde au début de la période	476 865	566 876
Parts rachetées	(42 045)	(45 915)
Solde à la fin de la période	434 820	520 961
Catégorie F		
Solde au début de la période	1 392 418	1 407 087
Parts émises contre espèces	310 914	195 940
Parts rachetées	(232 347)	(239 727)
Solde à la fin de la période	1 470 985	1 363 300
Catégorie G		
Solde au début de la période	157 086	445 036
Parts émises contre espèces	982	-
Parts rachetées	(31 626)	(157 113)
Solde à la fin de la période	126 442	287 923
Catégorie H		
Solde au début de la période	289 466	362 233
Parts émises contre espèces	28 047	9 964
Parts rachetées	(37 712)	(68 282)
Solde à la fin de la période	279 801	303 915
Catégorie J		
Solde au début de la période	886 213	1 891 444
Parts émises contre espèces	3 216	13 700
Parts rachetées	(217 749)	(591 190)
Solde à la fin de la période	671 680	1 313 954

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers
30 juin 2016 (non audité) (suite)

Pour les semestres clos les 30 juin	2016	2015
Catégorie K		
Solde au début de la période	124 709	333 680
Parts émises contre espèces	-	4 646
Parts rachetées	(39 292)	(180 256)
Solde à la fin de la période	85 417	158 070
Catégorie L		
Solde au début de la période	89 639	48 198
Parts émises contre espèces	3 117	31 297
Parts rachetées	(1 830)	-
Solde à la fin de la période	90 926	79 495
Catégorie M		
Solde au début de la période	831 914	468 138
Parts émises contre espèces	21 936	264 733
Parts rachetées	(99 293)	(31 447)
Solde à la fin de la période	754 557	701 424

Gestion du capital

Compte tenu de la capacité d'émettre et de racheter des parts rachetables, le capital du Fonds peut varier en fonction de la demande de rachats et de souscriptions du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposé à l'externe et ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'émission et au rachat de parts rachetables à l'exception de ce qui est mentionné dans le prospectus.

Les objectifs de gestion du capital du Fonds sont les suivants :

- Investir le capital dans des placements qui respectent la description, l'exposition au risque et le rendement prévu indiqués dans le prospectus;
- Dégager des rendements constants tout en protégeant le capital en obtenant une exposition aux actifs sous-jacents au moyen de placements dans le fonds sous-jacent, comme il est mentionné dans le prospectus et à la note 1 ci-dessus.
- Conserver des liquidités suffisantes pour couvrir les charges du Fonds, et pouvoir répondre aux demandes de rachat qui sont présentées;
- Maintenir une taille suffisante pour rendre l'exploitation du Fonds rentable.

12) IMPÔTS SUR LE REVENU

Il est généralement supposé que le Fonds est en tout temps admissible à titre de «fiducie de fonds commun de placement», au sens donné à ce terme par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la «Loi de l'impôt»), et que le Fonds a choisi, aux termes de la Loi de l'impôt, d'être une fiducie de fonds commun de placement depuis la date de sa constitution.

Chaque année d'imposition, le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu à la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, déduction faite de la tranche de ces gains qu'il déduit au titre des montants payés ou payables aux porteurs de parts (que ce soit en espèces ou en parts) au cours de l'exercice. Un montant est considéré comme payable aux porteurs de parts dans l'année d'imposition si le Fonds le paie au cours de l'exercice ou si les porteurs de parts ont le droit au cours de l'année d'en exiger le

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers

30 juin 2016 (non audité) (suite)

paiement. Le Fonds prévoit distribuer chaque année, aux fins de l'impôt, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets, ce qui lui permet de déduire des montants suffisants pour n'avoir à payer au cours de l'année, en règle générale, aucun impôt sur le revenu non remboursable en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt, le Fonds a le droit de réduire l'impôt qu'il doit payer (de recevoir un remboursement à cet égard), le cas échéant, sur ses gains en capital nets réalisés selon un montant établi en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués au cours de l'exercice (le «remboursement au titre des gains en capital»). Le remboursement au titre des gains en capital dans une année d'imposition donnée pourrait ne pas être suffisant pour compenser entièrement l'impôt que le Fonds doit payer dans l'année d'imposition par suite de la disposition de titres compris dans le placement dans le fonds sous-jacent dans le cadre de rachats de parts.

Comme le Fonds ne prévoit pas avoir de revenu, le gestionnaire ne prévoit pas que le Fonds effectuera des distributions à l'égard des catégories de parts. Si le Fonds réalise un revenu aux fins de l'impôt en sus des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice et des gains en capital nets réalisés du Fonds, l'impôt y afférent pourrait être recouvré par le Fonds au cours de l'exercice en vertu des dispositions relatives au remboursement au titre des gains en capital de la Loi de l'impôt, de sorte que, de façon générale, le Fonds n'aurait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la partie I de la Loi de l'impôt.

Au 31 décembre 2015, le Fonds affichait des pertes autres qu'en capital de 3 842 873 \$ (3 842 873 \$ au 31 décembre 2014), dont une tranche de 515 162 \$ (515 162 \$ au 31 décembre 2014) viendra à échéance en 2030, une tranche de 1 025 001 \$ (1 025 001 \$ au 31 décembre 2014) viendra à échéance en 2031 et une tranche de 2 302 710 \$ viendra à échéance en 2033, qui peuvent être reportées prospectivement en avant et portées en diminution du bénéfice imposable dans les années à venir. Le Fonds dispose également de pertes en capital de 28 748 832 \$ (35 944 959 \$ au 31 décembre 2014) qui peuvent être reportées prospectivement en avant indéfiniment afin de contrebalancer les gains en capital futurs. L'avantage lié à ces pertes, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

13) FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En contrepartie des services rendus au Fonds, le gestionnaire avait le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion (les «frais de gestion») à (jusqu'à) un taux annuel de i) 2,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories A, B et C; ii) 2,30 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de la catégorie G; iii) 2,00 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie J; iv) 1,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie I; v) 1,00 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories F et K; vi) 1,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie L; et vii) 0 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories H et M, calculés hebdomadairement et versés mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables.

Le Fonds paie toutes les charges engagées dans le cadre de son exploitation et de son administration, lesquelles sont réparties au prorata entre les catégories de parts.

Ces charges comprennent les frais de préparation, d'impression et de mise à la poste des rapports périodiques à l'intention des porteurs de parts, les honoraires payables à un dépositaire des actifs du Fonds, les honoraires payables aux auditeurs et aux conseillers juridiques, les taxes et impôts payables par le Fonds ou auxquels le Fonds est assujéti et les autres charges d'exploitation générales. Les charges d'exploitation générales comprennent les autres charges liées aux communications destinées aux porteurs de parts, la rémunération payable à l'agent d'évaluation et au service indépendant d'établissement du prix pour la prestation de certains services d'évaluation, la rémunération payable à l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour la prestation de certains services financiers, de tenue de registres et de communications d'information et de services administratifs généraux, les honoraires payables aux comptables, les frais courants, notamment les droits réglementaires et de licence, et les charges liées aux opérations de portefeuille.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers

30 juin 2016 (non audité) (suite)

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de la période considérée.

Le gestionnaire peut établir une limite maximale pour les charges d'exploitation annuelles totales du Fonds. Le gestionnaire ou les membres de son groupe peuvent régler certaines charges d'exploitation du Fonds afin de garder les charges d'exploitation annuelles du Fonds en dessous de cette limite établie. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés aux états du résultat global. En tout temps, le gestionnaire peut cesser de prendre en charge des charges.

Chaque catégorie de parts est responsable de régler les charges qui lui sont spécifiquement liées et une partie proportionnelle des charges qui sont communes à toutes les catégories de parts.

Pour les périodes closes les 30 juin 2016 et 2015, les «accords de paiement indirect», dans le cadre desquels un courtier est rémunéré au moyen de commissions en contrepartie de ses services de courtage, ne s'appliquaient pas aux commissions et aux coûts de transaction du Fonds.

14) OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp.

a) Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion des placements, le Fonds a mandaté le gestionnaire pour lui fournir des services de gestion (se reporter à la note 13, *Frais et charges d'exploitation*). Le total des frais de gestion pour le semestre clos le 30 juin 2016 s'élevait à 804 564 \$ (1 052 485 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2015) et est présenté dans les états du résultat global, et des frais à payer au gestionnaire de 129 755 \$ au 30 juin 2016 (83 569 \$ au 31 décembre 2015) sont présentés dans les états de la situation financière.

b) Honoraires du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant pour le semestre clos le 30 juin 2016, présentée dans les états du résultat global, s'élevait à 23 832 \$ (23 776 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2015) et est composée uniquement de frais fixes. Aux 30 juin 2016 et 31 décembre 2015, aucun montant n'était à payer à l'égard des jetons de présence du CEI.

Next Edge AHL Fund

Renseignements généraux

GESTIONNAIRE ET PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Next Edge Capital Corp.
1, Toronto Street, bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Téléphone : 416 775-3600
Télécopieur : 416 775-3601
Sans frais : 1 877 860-1080

www.nextedgecapital.com

DÉPOSITAIRE, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT D'ÉVALUATION

RBC Investor & Treasury Services
155, Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3H6

www.rbcits.com

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
222, Bay Street, C. P. 251
Toronto (Ontario) M5K 1J7

www.ey.com/ca/fr

CONSEILLERS JURIDIQUES

McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Brookfield Place, bureau 4400
181, Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2T3

www.mcmillan.ca

GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS

AHL Partners LLP
Man AHL London
Riverbank House
2 Swan Lane
London, EC4R 3AD
Royaume-Uni

www.ahl.com

Next Edge Capital Corp.
1, Toronto St., bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Tél. : 416 775-3600
Télec. : 416 775-3601

www.nextedgecapital.com